



# **Avis au public**

## **Modification ponctuelle du PAP**

### **« rue Belle Vue » à Reimberg**

Il est porté à la connaissance du public que le bureau d'architectes Dieschbourg Wagner sa a remis à l'Administration communale Préizerdaul un dossier concernant une modification ponctuelle du PAP « rue Belle Vue » à Reimberg.

Conformément aux dispositions de l'article 30bis de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, la proposition de modification ponctuelle en question est déposée pendant trente jours, soit du 14 septembre au 14 octobre 2024 inclusivement, à la maison communale, où le public peut en prendre connaissance.

Endéans ce délai de trente jours, les observations et objections contre la modification ponctuelle précitée doivent, sous peine de forclusion, être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins par les personnes intéressées.

Le dossier peut également être consulté endéans le même délai sur [www.preizerdaul.lu](http://www.preizerdaul.lu) sous la rubrique « urbanisme ».

**Bettborn, le 13 septembre 2024**

Le collège des bourgmestre et échevins,

Marc Gergen, bourgmestre

Marc Rehlinger, échevin

Fernand Muller, échevin